

## **Quels chantiers technologiques pour le nouveau parlement?**

*Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) révolutionnent le mode de vie au sein des sociétés. Les consommateurs s'organisent pour profiter au maximum de ces technologies. L'administration publique haïtienne n'a d'autre choix que d'emboîter le pas comme font de nombreux pays pour mieux servir ses citoyens. L'utilisation de certains services TIC au sein de l'administration haïtienne se heurte à l'absence d'un cadre légal. Le nouveau parlement doit entériner certains textes pour permettre au pays d'exploiter les TIC pour prendre un virage vers la qualité et le développement. Quels sont les chantiers technologiques qui attendent les nouveaux parlementaires?*

### *Chantier numéro 1: La loi sur la réforme du secteur des Télécommunications*

Le cadre légal qui régit le secteur des télécommunications en Haïti date du 12 octobre 1977. Il n'est pas du tout adapté au développement que connaît ce secteur aussi dynamique. Conscients de cet obstacle causé par la désuétude de cette loi, différents acteurs concernés s'attèlent depuis plus de 15 ans pour enfin doter le secteur des télécommunications de cet outil tant indispensable à son développement que pour l'économie du pays. Cette loi qu'on peut considérer comme la loi mère du secteur des télécommunications est le signal qui doit donner le ton au développement réel du secteur. Les opérateurs de téléphonie et les fournisseurs d'accès à Internet fonctionnent sous des régimes spéciaux. Des règlements sont souvent conçus pour répondre aux besoins suscités. Un projet de loi portant réforme du secteur des télécommunications est prêt. Le nouveau parlement doit l'examiner et l'approuver pour que le pays puisse disposer de ce nouvel outil.

### *Chantier numéro 2: Administration électronique*

L'administration électronique ou gouvernement en ligne consiste pour les administrations publiques à utiliser les technologies de l'Information et de la Communication pour rendre les services publics plus accessibles aux usagers. Cette nouvelle façon de servir les citoyens appelée cyber gouvernement permet de répondre à plus de demandes avec une meilleure efficacité. L'environnement de l'administration électronique ne permet pas seulement de fournir des informations aux citoyens en temps réel, mais leur permet aussi de participer à ce qui se fait dans leur pays.

Dans une administration électronique, le citoyen peut interagir avec l'Etat à toute heure et remplit ses devoirs depuis n'importe où. Un Jacmélien devrait pouvoir accéder depuis chez lui au portail du service de la circulation pour solliciter le renouvellement de son permis de conduire. Un Jérémien peut également depuis sa commune natale appliquer pour un passeport en accédant tout simplement au site web du service de l'immigration.

### *Chantier numéro 3: Echanges électroniques*

Un échange électronique est un échange impliquant l'utilisation d'un terminal informatique (ordinateur) et des liens de télécommunications. Des échanges électroniques de toutes sortes se font à travers des systèmes d'information en Haïti. Que faire pour que les expéditeurs ou destinataires des messages ne nient en avoir initiés ou reçus?

Une législation doit reconnaître les échanges électroniques comme moyen d'échanges pour que ces transactions faites à travers des réseaux privés ou Internet soient reconnues et traitées comme les échanges réalisés par des moyens traditionnels ou conventionnels. Une loi sur les échanges électroniques est une base indispensable au commerce électronique et à la signature électronique.

#### *Chantier numéro 4: Commerce électronique*

Le commerce électronique, appelé encore commerce en ligne ou vente en ligne ou à distance consiste à utiliser un media électronique pour la réalisation de transactions commerciales. Le cybercommerce se pratique le plus souvent par la vente de produits à travers le réseau Internet. Un groupe de consommateurs haïtiens s'achètent des choses en lignes telles que : billets d'avion, vêtements, livres, etc. Cependant, le pays ne dispose pas encore d'une législation sur le commerce électronique. Cette loi est d'autant plus nécessaire en cas de conflit entre un acheteur et le vendeur en ligne.

#### *Chantier numéro 5: Signature numérique*

La signature numérique ou signature électronique est un procédé mis en place pour garantir l'intégrité d'un document électronique et pour en authentifier l'auteur, de la même manière qu'on procède avec la signature manuscrite pour approuver un document papier. De nombreuses transactions électroniques seront réalisées en Haïti au fur et à mesure que les consommateurs y prennent goût, donc il est nécessaire de disposer de cet outil pour inspirer confiance à toutes les parties.

#### *Chantier numéro 6: Preuve électronique*

La preuve électronique est l'ensemble des données collectées automatiquement par des ordinateurs et qui sont susceptibles de prouver l'utilisation qui a été faite d'un système d'information et d'identifier l'utilisateur. Dans certains cas, la seule source de preuves est les traces laissées par les utilisateurs dans les systèmes d'information. Ces preuves sont valables si et seulement si une loi sur les preuves électroniques est approuvée. Plus l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication sont utilisées, plus il y a besoin de disposer des preuves pour établir les responsabilités.

#### *Chantier numéro 7: Interception des communications électroniques*

L'interception des communications électroniques ou l'espionnage des communications électronique consiste à accéder à l'insu de l'utilisateur ou du propriétaire du téléphone aux appels téléphoniques, aux messages vocaux et aux messages écrits échangés avec ses correspondants. Les informations relatives aux abonnés téléphoniques, les contenus des appels téléphoniques placés ou reçus, des SMS/MMS, e-mails envoyés, télécopies envoyées ou reçues doivent rester confidentiels sauf si dans une situation donnée, la justice et la police veulent accéder à ces informations pour les causes d'une enquête. Pour éviter tout préjudice aux utilisateurs, une loi sur l'interception des communications électroniques doit être votée

par le parlement haïtien pour pouvoir réglementer de telles pratiques quand elles sont nécessaires.

#### *Chantier numéro 8: Cybercriminalité*

La cybercriminalité se réfère à l'ensemble des crimes commis dans le cyberspace. Certains crimes transitent de l'espace physique au domaine virtuel alors que d'autres sont inhérents au domaine informatique. Les utilisateurs des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont besoin de la sécurité dans le cyberspace, donc de la cyber sécurité. Jusqu'à présent, la loi haïtienne ne dispose pas de provision légale pour faire face aux différentes formes d'escroqueries et de délinquances commises sur les réseaux informatiques et l'Internet. Une loi contre la cybercriminalité est plus qu'une nécessité pour ce pays qui utilise de plus en plus les technologies.

Les Parlementaires qui seront issus des élections en cours devront offrir au pays ces instruments légaux pour sa bonne marche et un virage vers la modernité. Sans ces outils, le fonctionnement de l'administration publique se trouve certaines fois bloqué par ce qui devient la norme dans presque tous les pays du monde. A titre d'exemple, certains organismes d'Etat n'acceptent pas jusqu'à présent les pro forma envoyés par courrier électronique, ils demandent la copie physique ou la version papier avant de procéder au traitement des demandes. Ces textes de loi sur l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication en Haïti doivent être traitées en priorité, car l'apport de ce secteur au développement et à l'économie du pays n'est pas négligeable. En effet, ce secteur contribue à hauteur de 35% à l'assiette fiscale d'Haïti. Une meilleure prise en charge du secteur des Télécommunications/TIC s'impose maintenant pour de meilleurs rendements.

Dans un monde où tout se fait électroniquement, nous devons laisser tomber les méthodes archaïques pour embrasser la modernité.

La plupart de ces textes de loi sont déjà disponibles et attendent l'examen du parlement afin qu'ils puissent devenir des outils utiles au sein de l'administration publique. Les parlementaires peuvent eux-mêmes proposer des lois technologiques pour une administration publique moderne. C'est le temps pour eux de commencer à penser au parlement électronique pour une meilleure performance. Les parlementaires doivent surtout comprendre que la société de l'information qui se développe dans le monde exige un ensemble d'outils légaux pour qu'elle soit effectivement utile.

**Gregory DOMOND, Ing. M.Sc.**  
**PDG PromoTIC**  
**E-mail: [gdomond@promoticonline.com](mailto:gdomond@promoticonline.com)**